DEPARTEMENT DE L'AUDE
VILLE de COURSAN
11110

N° 99-2026

ARRETE DU MAIRE
DE LA VILLE DE COURSAN

==========

Fixant le tableau annuel d'avancement de grade
Au titre de l'année 2026

Monsieur le Maire de COURSAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.522-23 à L.522-31,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du conseil municipal n°34-2007 du 20 juin 2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°177-2021 en date du 13 octobre 2021 portant sur le volet « avancement de grade » des Lignes Directrices de Gestion,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
OLECKOWSKI Sandrine	Educateur territorial de jeunes enfants	10/09/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
GIMENEZ Carole	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	10/09/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *

Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
CAU Nathalie	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	15/10/2026
FRUIT Catherine	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	15/10/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion,
- notifié aux intéressés.

A Coursan,
Le 10 septembre 2026,
Le Maire,
Edouard ROCHER

Monsieur le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à l'intéressé(e) le :
Signature :

MAIRIE DE COURSAN 11110 (Aude)